

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enseignement**

**REF : ENSEIGNT2007004**

**OBJET : Avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2008.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer un avenant à la convention avec la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des classes de neige, en 2008.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Décide pour l'année 2008, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours.

Le Maire